MURVIEL
LÈS MONTPELLIER

DÉLIBÉRATION N°2026-75

Séance du mardi 17 novembre 2026

LE 17 NOVEMBRE 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 10 NOVEMBRE 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice	19
Présents	13
Votants	19

Présents : M. Gilles CUSIN, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, M. Dominique BARIL, Mme Zahia BOUKTAB, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent PRAT, M. Laurent VIAL, M. Mickaël CHAPELLE GARCIA, Mme Laura PAUTLER, Mme Lisa BRISSAC, Mme Sylvia BRISSAC.

Pouvoirs :
Mme Caroline LEEMANS avait donné pouvoir à Mme Laura PAUTLER,
Mme Sylvie MEURIOT avait donné pouvoir à M. Dominique BARIL
Mme Aurore CLEMENT avait donné pouvoir à Mme Zahia BOUKTAB
Mme Jessica LAUVERGEON avait donné pouvoir à Mme Sylvia BRISSAC
M. Nicolas ANTHERIEU avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN
Mme Chrystelle FAURE avait donné pouvoir à M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU

Secrétaire de séance : M. Philip VALANDRO

OBJET : ACTUALISATION DES REDEVANCES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DES MARCHÉS, FÊTES FORAINES ET FOOD-TRUCKS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, précisant que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance,

Vu la délibération 9/2015 portant création d'un Marché Hebdomadaire,

Considérant que la grille de tarifs et redevances doit être précisée et complétée pour répondre à l'ensemble des demandes présentées à la commune,

Considérant la nécessité de revoir la politique tarifaire d'occupation du domaine public en lien avec la Régie Générale de la commune,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les nouveaux tarifs proposés :

REDEVANCE MARCHÉ HEBDOMADAIRE ET SPÉCIALISÉ

Forfait (*Tarifs au mètre linéaire*)	remise	TARIF SANS ELEC
1 **Forfait à l'unité TARIF REFERENCE**		**1,50 €**
2 Forfait présence entre 5 et 9 marchés / an	-5%	**9,98 €**
3 Forfait présence entre 10 et 19 marchés / an	-10%	**19,58 €**
4 Forfait présence entre 20 et 29 marchés / an	-15%	**31,24 €**
5 Forfait présence entre 30 et 39 marchés / an	-20%	**41,40 €**
6 Forfait présence entre 40 et 49 marchés / an	-25%	**50,06 €**
7 Forfait présence tous les dimanches (50-52 marchés)	-30%	**54,60 €**

Le forfait électricité est fixé à 1€ par moyenne de passage selon le forfait choisi et s'ajoute au forfait sans électricité.

AUTRES REDEVANCES POUR OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC TEMPORAIRE

MOTIF ODP	TARIF
FORAINS	2 € / mètre linéaire / jour (pour les métiers circulaires, le mode de calcul est basé sur le diamètre)
FOOD-TRUCKS	10 € / jour de présence
VENTES DIVERSES HORS MARCHÉ (Marchés aux plantes, brocantes, ...)	Sans électricité : 3 € / mètre linéaire / jour Avec électricité : 5 € / mètre linéaire / jour

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er décembre 2026.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **DE FIXER** les montants de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public tels qu'exposé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité cette délibération par :

POUR : 19 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Philip VALANDRO
Secrétaire de séance

Gilles CUSIN
Maire de Murviel-lès-Montpellier

Certifié exécutoire compte tenu de :
sa transmission en préfecture le 20/11/2026
et de sa publication le 20/11/2026
et/ou de sa notification le _____